

Prise en charge des victimes de l'explosion de la rue de Trévis

jeudi 7 mars 2019, par Thémis



A la suite de la violente explosion survenue le samedi 12 janvier au matin rue de Trévis qui a fait 4 morts et plus d'une soixantaine de blessés, la FENVAC s'est immédiatement mobilisée pour renforcer les services de l'État au sein du dispositif d'urgence mis en place à la Mairie du 9ème arrondissement.

Vous êtes victime/sinistré(e) de cette explosion ?

La FENVAC est à vos côtés pour vous apporter une entraide et un soutien moral, un accompagnement dans la durée concernant l'ensemble de vos démarches administratives et juridiques ainsi qu'une orientation vers le dispositif de prise en charge psychologique le plus adéquat.

Nous sommes à votre disposition par téléphone au 01.40.04.96.87 et pouvons vous rencontrer sur rendez-vous :

- dans nos locaux situés 6, rue du Colonel Moll - 75017 PARIS
- au sein de l'Espace d'Information et d'Accompagnement situé 18, rue Polivaux - 75005 PARIS

Vous êtes également invités à la troisième réunion d'information collective sur les droits co-organisée par la FENVAC et la Mairie du 9ème arrondissement **lundi 1er avril à 18H30, à la Mairie.**

Inscriptions : reseau@fenvac.org



Vous n'avez toujours pas réintégré votre appartement ?

Pour les locataires et les co-propriétaires occupants des 6 immeubles situés :

- 22 rue Bergère,
- 24 rue Bergère,
- 8 rue Trévis,
- 9 rue Trévis,
- 14 rue sainte Cécile
- 16 rue sainte Cécile,

immeubles qui ne pourront pas être réintégrés le 1er avril prochain, la FFA - Fédération Française de l'Assurance - a décidé de prolonger la prise en charge des frais de relogement sur justificatifs jusqu'au 30 juin 2019, quelles que soient les garanties prévues dans leur contrat d'assurance.

Cette prise en charge se fera, en fonction de la superficie du bien sinistré, sur la base d'une valeur locative qui ne pourra être inférieure à 30 € le m2.